

Cancers et verrues génitales dus aux papillomavirus humains

Recommandation pour la vaccination contre les papillomavirus humains pouvant provoquer des cancers et des verrues génitales

Il existe plus d'une centaine de papillomavirus humains (HPV) susceptibles de provoquer des infections. Parmi ceux-ci, une quarantaine se transmet lors de relations et contacts sexuels, en touchant la peau ou les muqueuses. Selon le point de contact, ces virus peuvent provoquer des changements dans les parties génitales, l'anus et la cavité buccale/gorge, comme des verrues (condylomes) ou des lésions précancéreuses. Celles-ci peuvent ensuite parfois évoluer en cancers, en particulier en cancer du col de l'utérus, de l'anus ou de la cavité buccale/gorge.

La vaccination permet de se protéger de manière sûre et efficace contre les HPV et les cancers provoqués par les infections, et contre plus de 90 % des verrues génitales.

Les HPV peuvent entraîner des complications graves.

Une infection par les virus HPV est l'infection sexuellement transmissible la plus répandue en Suisse et partout dans le monde. En effet, sur 100 personnes actives sexuellement, 70 sont infectées par des HPV au cours de leur vie, pour la plupart entre 16 et 25 ans. Le plus souvent, cette infection n'entraîne pas de symptômes, si bien que la personne ne sait pas qu'elle est infectée. Dans 90 % des cas, l'infection s'élimine naturellement après un à deux ans.

10 % des infections sont dues à des types de virus HPV dits « à haut risque ». Ces types de virus peuvent persister pendant des mois ou des années dans les cellules infectées et provoquer la formation de cellules anormales ou précancéreuses, évoluant parfois en cancer, par exemple au niveau du col de l'utérus ou de l'anus.

D'autres types de HPV sont la cause de verrues génitales, visibles ou cachées. On les qualifie de types d'HPV à faible risque, car la probabilité qu'ils provoquent un cancer est extrêmement faible.

Il n'existe pas de produit thérapeutique qui puisse guérir les infections, les lésions précancéreuses ou les cancers dus à un HPV, pas plus que les verrues génitales. Mais une détection précoce permet d'entreprendre un traitement local ou de procéder à une intervention chirurgicale efficace.

Cancer du col de l'utérus

En Suisse, le cancer du col de l'utérus est la cinquième cause de cancer chez les femmes de 20 à 49 ans. Près de 90 % des cas sont dus à des types d'HPV à haut risque couverts par le vaccin.

Plusieurs milliers de femmes sont confrontées chaque année à un diagnostic de lésions précancéreuses de haut grade du col de l'utérus et doivent subir des examens complémentaires et/ou une intervention chirurgicale. Dans la plupart des cas, il s'agit de jeunes femmes. En Suisse, on estime qu'au cours de leur vie six femmes sur 100 développeront des lésions précancéreuses, et une femme sur 100 souffrira d'un cancer du col de l'utérus. Durant ces dernières années, environ 250 femmes ont été atteintes chaque année d'un cancer du col de l'utérus, et environ 75 femmes en sont décédées, malgré un large accès aux dépistages réguliers recommandés et malgré tous les traitements disponibles. Un examen gynécologique avec un frottis de dépistage, éventuellement complété par des examens plus spécifiques, permet d'établir un diagnostic précoce ; c'est pourquoi un contrôle gynécologique régulier est indispensable pour détecter et traiter les lésions précancéreuses.

Autres cancers

En Suisse, les HPV sont les principaux responsables du cancer anal, diagnostiqué chaque année chez environ 240 personnes (dont 70 % de femmes). Plus de 80 % de ces cas sont causés par des HPV couverts par le vaccin. Les HPV peuvent également participer au développement d'autres cancers au niveau des organes génitaux (pénis, vagin, vulve) et de la gorge. Ces cancers sont toutefois beaucoup plus rares que les cancers du col de l'utérus et de l'anus. Contrairement au cancer du col de l'utérus, il n'existe pas de méthode de dépistage de routine pour les autres cancers associés aux HPV.

Verrues génitales

Les verrues génitales, dues à des types d'HPV à faible risque, sont fréquentes chez les hommes et les femmes. Au cours de la vie, une personne sur dix en sera affectée.

Il est possible de se protéger contre les cancers et les verrues génitales dus aux HPV.

Il est important d'utiliser systématiquement un préservatif pour se protéger contre les infections sexuellement transmissibles. Malheureusement, il est très difficile de se protéger totalement contre les HPV, présents sur la peau ou les muqueuses non recouvertes par les préservatifs. La vaccination permet par contre de prévenir bon nombre d'infections aux HPV.

Qui devrait se faire vacciner contre les HPV ?

En règle générale, la vaccination contre les HPV est recommandée à tous les enfants dès 11 ans. Tant les hommes que les femmes sont atteints de cancers provoqués par les HPV. En outre, en empêchant les infections, la vaccination offre une protection individuelle et mutuelle entre les personnes ayant des contacts sexuels.

Quel est l'âge idéal pour une vaccination contre les HPV ?

L'efficacité du vaccin est maximale s'il est administré avant toute infection due aux HPV, c'est-à-dire avant les premiers contacts sexuels. La vaccination contre les HPV est donc recommandée à tous les jeunes entre 11 et 14 ans, soit avant leur quinzième anniversaire. Selon les recommandations du Plan de vaccination suisse, elle peut être effectuée en même temps que la vaccination contre l'hépatite B ou d'autres vaccinations prévues à cet âge.

Même après les premiers contacts sexuels, les adolescents et les jeunes adultes peuvent encore bénéficier de la protection offerte par le vaccin. Jusqu'à 26 ans, la vaccination contre les HPV est recommandée à titre complémentaire.

Si une infection a eu lieu avant la vaccination, cette dernière protège encore contre une infection par les autres types de virus couverts par le vaccin. L'utilité de la vaccination diminue lorsque le risque d'avoir déjà été infecté est grand, par exemple après des contacts avec de nombreux partenaires. Comme il n'existe pas de test facilement disponible pour déterminer individuellement si le vaccin peut encore protéger, la décision de se faire vacciner devrait être discutée avec un médecin.

Vaccination contre les HPV

La vaccination contre les HPV protège contre neuf types d'HPV, dont sept peuvent provoquer un cancer et deux des verrues génitales. Les types de HPV responsables de maladies cancéreuses provoquent plus de 90 % des cancers du col de l'utérus, 80 % des cancers de l'anus et près de 20 % des cancers de la gorge.

Le vaccin contient des protéines fabriquées en laboratoire de l'enveloppe des virus, ainsi qu'une substance dite « adjuvante » qui augmente la réponse du système immunitaire. Il ne contient pas de mercure.

Le nombre de doses de vaccin permettant d'obtenir la meilleure protection varie en fonction de l'âge auquel débute la vaccination : deux doses à six mois d'intervalle sont suffisantes pour les filles et les garçons de 11 à 14 ans, alors que trois doses sont nécessaires à partir de 15 ans. La protection vaccinale se maintient pendant au moins dix ans et probablement plus longtemps. Les études menées jusqu'ici n'indiquent pas qu'il est nécessaire d'effectuer un rappel au cours de la vie. Il est toutefois important de rappeler que les vaccins ne protègent pas contre tous les types de HPV. La vaccination contre les HPV ne permet pas d'éliminer une infection déjà existante ou une lésion précancéreuse.

Effets indésirables

Les vaccins contre les HPV sont sûrs. Ils ne contiennent que l'enveloppe extérieure des virus qui est fabriquée artificiellement ; ils ne peuvent donc ni transmettre une infection, ni provoquer un cancer.

La vaccination est généralement très bien tolérée. Rougeur, douleur ou gonflement au site d'injection sont certes très fréquents (plus d'une personne sur trois), mais bénins. Des maux de tête, de

la fatigue et/ou de la fièvre peuvent survenir chez environ une personne sur dix. Toutes ces réactions sont sans danger et disparaissent spontanément après un à trois jours. Les réactions allergiques graves à un composant du vaccin sont très rares. Si elles surviennent, c'est dans les minutes ou les quelques heures suivant la vaccination.

Des problèmes de santé peuvent survenir en tout temps chez les adolescents ou les jeunes adultes, parfois juste avant et parfois juste après une vaccination sans que cela n'indique que celle-ci en soit la cause. Des études attestent du fait que la vaccination n'entraîne pas de problèmes de santé tels que des maladies auto-immunes ou des allergies.

Contre-indications à la vaccination contre les HPV

En cas de maladie aiguë, il est possible de retarder la vaccination d'une à deux semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans les vaccins, ou l'apparition d'une réaction allergique grave après un vaccin précédent contre les HPV, constituent des contre-indications à effectuer ou poursuivre la vaccination. Bien que la vaccination paraisse sans risque pour les femmes enceintes et leurs bébés, les données disponibles sont insuffisantes. Il est donc recommandé de l'effectuer, le cas échéant, après l'accouchement ou d'interrompre les injections durant la grossesse. Si un problème particulier vous préoccupe, parlez-en à votre médecin.

Coût de la vaccination contre les HPV

La vaccination contre les HPV est remboursée par l'assurance obligatoire des soins pour les personnes âgées de 11 à 26 ans, à condition d'être effectuée dans le cadre de programmes cantonaux.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre les HPV.

La vaccination est la meilleure façon de se protéger contre une infection fréquente aux HPV, susceptible de provoquer des verrues génitales, des lésions précancéreuses et des cancers. Pour ce qui concerne la prévention du cancer du col de l'utérus, il est important de rappeler que la vaccination ne remplace pas un contrôle gynécologique. Parlez de la vaccination contre les HPV avec votre médecin, qui répondra volontiers à vos questions et saura vous conseiller.

Vous trouverez plus d'informations concernant la vaccination en général sur www.infovac.ch ou www.sevacciner.ch.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat : janvier 2024

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez : OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne www.publicationsfederales.admin.ch

N° de commande: 311.235.f

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccination
Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, fax secrétariat: +41 (0)58 463 87 95
E-mail: cfv@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP